



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tribunaux de grande instance

Question écrite n° 84464

Texte de la question

M. Joël Giraud appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur ses intentions quant à l'évolution du nombre des personnels affectés dans certains tribunaux de grande instance. En effet, le tribunal de grande instance de Gap vient par exemple de décider du renvoi de plusieurs audiences à cause du manque de moyens pour les traiter. Cette décision s'est imposée devant le constat d'absence de moyens en personnel permettant un bon fonctionnement de l'institution judiciaire. En effet, depuis plusieurs semaines, les effectifs des greffiers se trouvent réduits de moitié et les autres personnels du tribunal sont réduits d'un quart. Ce déficit de personnel ne permet plus de garantir un traitement normal des dossiers. Depuis longtemps, les magistrats en charge de ce tribunal ont sollicité des moyens en personnel, sans que cette demande ait été suivie d'effet. Nos citoyens expriment parfois un profond manque de confiance dans le fonctionnement de la justice de notre pays et on ne peut comprendre que les moyens indispensables ne puissent être alloués alors que les magistrats et personnels poursuivent leurs missions avec dévouement et abnégation. Le renforcement des moyens de la justice, par les créations d'emplois, constitue un des éléments essentiels pour répondre dans une indispensable sérénité au développement du nombre des affaires. En conséquence, il souhaite savoir quelles mesures rapides seront prochainement prises, afin de remédier à ces situations extrêmement préjudiciables au fonctionnement de la justice.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'il est très attentif à la situation des effectifs de fonctionnaires du tribunal de grande instance de Gap, et plus particulièrement les effectifs de greffiers. L'effectif réel des fonctionnaires du tribunal de grande instance de Gap s'élève à dix-neuf emplois répartis en un emploi de greffier en chef, neuf emplois de greffier, sept emplois de personnel de bureau et deux emplois de personnel des services techniques. Par circulaire du 1er septembre 2005, un emploi de greffier dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'objectif a été localisé et créé pour le tribunal de grande instance de Gap. Ce poste de greffier a été proposé aux greffiers stagiaires à la sortie de l'École nationale des greffes, et l'un d'entre eux prendra ses fonctions au tribunal de grande instance de Gap le 17 mai 2006. Par ailleurs, suite aux mouvements de mutation lors de la commission administrative paritaire qui s'est réunie en décembre 2005, un greffier a obtenu sa mutation et arrivera en juridiction le 13 mars 2006.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84464

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 872

Réponse publiée le : 14 mars 2006, page 2834